

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DFA 24 Signature d'un protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Ministère de la Culture et de la Communication relatif à l'ancien musée des Arts et Traditions Populaires.

MM. Bruno JULLIARD, Julien BARGETON et Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la convention d'occupation du 20 décembre 1954 arrivée à échéance le 30 décembre 2014 ;

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public relative à l'occupation et à l'exploitation du bâtiment situé 6, avenue du Mahatma Gandhi (16e), ancien Musée des Arts et Traditions Populaires ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission, et par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le Ministère de la Culture et de la Communication relatif à l'ancien musée des Arts et Traditions Populaires, dont le texte est joint en annexe du présent projet de délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

